

AFFICHAGE DE COURS

(article 10 convention collective des chargés de cours)

Unité d'embauche : _____

Numéro de l'unité d'embauche : _____

Nom du directeur : _____ Numéro de téléphone : _____

Pour chacune des sections, cochez la case appropriée

* Un formulaire distinct par catégorie d'emploi doit être utilisé.

Affichage	Trimestre	Catégorie d'emploi
Affichage 10.05	Automne	Chargé de cours
Affichage 10.13	Hiver	Chargé de clinique
	Été	Chargé de formation pratique
		Superviseur de stage

Année : _____

Sigle du cours	Titre	Exigences de qualification	Nombre d'heures	Horaire prévu

➔ [Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages 2 et 3.](#)

Selon la clause 10.13b de la convention collective des chargés de cours, à chaque trimestre, la direction de l'unité est tenue de déterminer 3 dates concernant les affichages tardifs. Voici les dates retenues :

Date : _____ Date : _____ Date : _____

TOUT CANDIDAT DOIT POSER SA CANDIDATURE SUR LE FORMULAIRE [SPEC](#)* ET LE REMETTRE À LA DIRECTION DE SON UNITÉ. * (<http://www.drh.umontreal.ca/documents/formulaires/bpe/SPECC.PDF>)

Date limite pour déposer sa candidature : _____

INFORMATIONS S'ADRESSANT EXCLUSIVEMENT À L'UNITÉ ADMINISTRATIVE

Retourner le formulaire SPEF-1010 (Affichage des cours) par courriel à **Céline Julien** - Courriel : celine.julien@umontreal.ca

Affichage des cours (suite)

Sigle du cours	Titre	Exigences de qualification	Nombre d'heures	Horaire prévu